SCOT

Depuis le 7 novembre 2011, Cap Atlantique est dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé préalablement par le Conseil Communautaire du 21 juillet 2011.

Qu'est-ce-que le SCOT ?

Les SCOT visent à définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement, qui méritent d'être définies à cette échelle territoriale.

D'autres documents plus précis les déclineront ensuite, thématiquement, le Plan Local de l'Habitat (PLH), par exemple, ou géographiquement, les Plans Locaux d'Urbanisme des communes (PLU).

Pour le consulter, rendez-vous à sa page dédiée, sur le site internet de Cap Atlantique.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08